

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

#### PAR COURRIEL:

Laval, le 2 novembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant les suivis du CA Remblayage d'un marais pour le projet résidentiel Condos Lumière et compensation par des travaux de valorisation écologique à Laval

Madame.

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 14 octobre 2015 dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- 1. Rapport d'inspection du 15 août 2014, photos et cartes, 4 pages
- 2. Rapport d'inspection du 23 avril 2014, photos et cartes, 8 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

IF/if

Isabelle Falardeau Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.

Bureau de Montréal 5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 Téléphone : 514 873-3636 Télécopieur : 514 873-5662

850, boulevard Vanier Laval (Québec) Téléphone : 450 661-2008 Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Laval

100, boulevard Industriel Repentigny (Québec) J6A 4X6 Téléphone : 450 654-4355 *Télécopieur : 450 654-6131* 

Bureau de Lanaudière

Bureau des Laurentides 300, rue Sicard, bureau 80 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5 Téléphone : 450 433-2220 Télécopieur : 450 433-1315 Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques



#### RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région: Laval

Identification Date de l'inspection: 2014-08-15 Heure d'arrivée : 9 h 13 Heure de départ : 10 h 00 Inspecteur: Cindy St-Hilaire Accompagné de :

d'intervention: Inspection suivi Type pour Nº intervention: 300880858 manquement Nº gestion documentaire: 7430-13-01-01411-00 Nº du rapport d'inspection : 401167404 Nº demande: 200355771 Type de demande : Document officiel

But de l'inspection : S'assurer que les travaux sont conformes aux exigences du CA délivré

Lieu inspecté

Nom du lieu: 9136-2764 Québec inc. Nom usuel du lieu : les condos Lumières

Nº du lieu: X2139197 Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune

Localisation du lieu inspecté: Cadastre du Québec: 5030404

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,570878600000:-73,775298140000

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9136-2764 Québec inc.	propriétaire	8000, boulevard Langelier Bureau 808 Montréal (Québec) H1P 3K2	Y2044527

Conditions météo

pluie

Personnes rencontrées

₩ SO

**Plainte** 

₩ SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 11

Nombre de photos annexées au rapport : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Cindy St-Hilaire avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\sthci01\7430-13-01-01411-00\2014-08-15

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées

₩ SO

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO

	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
⊠ Carte	1	Condos Lumière
	2	Étude géotechnique et caractérisation environnemental préliminaire ds sols (phase II)

Échantillons

₩ SO

#### Mise en contexte

Le 23 avril 2014, une inspection sur les lieux a été réalisée pour s'assurer que la compagnie respecte le certificat d'autorisation (CA) délivré. Le 5 mai 2014, un avis de non-conformité a été transmis pour ne pas avoir installé la barrière à sédiment au lieu indiqué dans le CA.

#### 3 Description de l'inspection

Je me stationne devant le bureau des ventes sur le boulevard St-Elzéar. Je me présente au bureau des ventes pour indiquer que je vais faire une inspection sur les lieux.

Je me dirige derrière la construction. Je ne vois pas de barrière à sédiment (photo 1).

Il n'y a pas de machinerie sur les lieux. Les travaux extérieurs sont terminés. Les condos sont en partie occupés par des propriétaires.

Je continue vers le cours d'eau Papineau-Lavoie. Le lot 1 729 789 est présentement en construction pour un autre tour à condos. C'est le projet St-Elzéar. La barrière à sédiment que j'avais vue lors de ma dernière inspection est toujours présente. Cependant, il y a des endroits où elle est rendue inefficace car toute affaissée (photo 2).

Je pense que le projet St-Elzéar travaille dans la bande riveraine du cours d'eau Papineau-Lavoie. Cependant, c'est un projet résidentiel, la ville devra donc intervenir.

Je continue mon inspection pour la plantation du cours d'eau Papineau-Lavoie pour le dossier 7311-13-01-65005-KX.

Je prends des photos pour le condo sur le lot 1 729 789 du cadastre du Québec.

Je retourne vers ma voiture et je quitte les lieux

#### 4 Vérification complémentaire à l'inspection

∏s

Je communique avec la ville de Laval pour le projet St-Elzéar et leur informe qu'il y a des travaux dans la bande riveraine du cours d'eau Papineau-Lavoie.

Le 25 août 2014, nous recevons du art 23-24 les résultats des sols employés pour le remblayage des milieux humides. Les données viennent des sols pour le projet Quintessence qui est l'autre côté du boulevard St-Elzéar qui a été utilisé pour remblayer le milieu sur le terrain des condos Lumière.

#### 5 Conclusion

La barrière à sédiment n'est toujours pas présente. Cependant, les travaux ne sont pas dans la zone du cours d'eau Paineau-Lavoie. Je constate que pour le projet résidentiel du lot 1 729 789 du cadastre du Québec, ils travaillent dans la bande riveraine. J'ai transmis un courriel à la municipalité.

Le rapport de caractérisation des sols a été transmis. Cependant nous sommes toujours en attente du rapport environnemental concernant la délimitation des travaux.

## Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

B	100000000
4 1	1000000
	NINE N

▼ SO

A SECOND .	100000				10000
0 100000 i	( = 1 e4	01441	887281	i Eu Sch	tions
	<b>Industrial</b>	الماساليات	المحطوقات	hhabab	استشارات بالما

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention et de s'assurer de recevoir le rapport environnemental concernant la délimitation des travaux.

Rédigé par : Cindy St-Hilaire

Signature :

Date de signature : 70/4-10-/

7 Vérification du rapport d'inspection	
Approuvé par : Astrid Delmotte	Fonction : Coordonnatrice
Signature :	Date: 2014-11-03
Commentaires : OK avec recommandations	

8 Photos

Photo no: 1

Fichier: DSCN1360.JPG

Description:

Zone du remblayage du milieu humide.



Photo no: 2

Fichier: DSCN1364.JPG

Description:

Barrière à sédiment sur le lot 1 729 789 pour le projet les condos St-Elzéar.



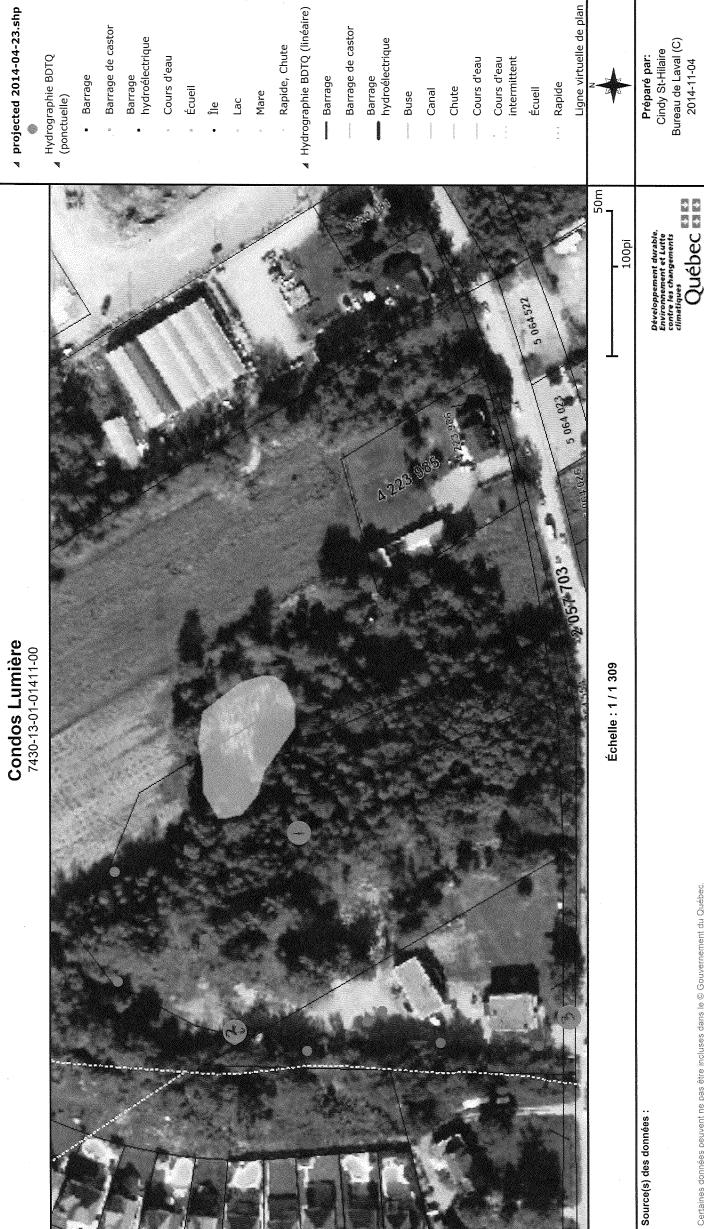
Photo no: 3

Fichier: DSCN1377.JPG

Description:

Affiche devant l'immeuble du lot 1729 789 du cadastre du Québec.





Préparé par: Cindy St-Hilaire Bureau de Laval (C) 2014-11-04

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec. © Gouvernement du Québec, 2014

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec



## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides Région : Laval

1 Identification							
Date de l'inspection : 2014-04-23 Heure d'arrivée : 9			<b>ڎe :</b> 9 <b>h</b> 35	9 h 35 Heure de départ : 10 h 22			
Inspecteur : Cindy St-Hilaire			Accomp	Accompagné de :			
Nº intervention: 300869121				Type d'i	ntervention : In	spection de c	onformité
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01411-00					pport d'inspect		
Nº demande : 200355771				Type de	demande : Doo	cument officie	
	<b>But de l'inspection :</b> S'assurer que les travaux sont conformes aux exigences du certificat d'autorisation délivré le 20 février 2014 pour le remblayage d'un marais pour le projet résidentiel les Condos Lumière.						ation délivré le 20
leviler 2014 p	our le rembia	yaye u un mara	is pour le pro	get residentier i	es Condos Lumie	<del>210.</del>	
Lieu inspecte	5						
Nom du lieu		Québec inc.					
Nom usuel d	u lieu :						
Nº du lieu : X		-45 - L -4 5 000	) 404 de		lieu: marécage	e, marais, étar	ng, lagune
				astre du Québe degrés décima	c <b>ux) :</b> 45,570878	60· -73 77529	381 <u>4</u>
- Octionine C	s geograping	ues du neu (O	LO NAD 00	acgres accima	<b>ux):</b> 40,070070	0010,11020	7014
Intervenant of	lu lieu						
-	Nom		onction	A dragge no	atala (ai diffáran	to du liou)	No intervenant
	NOIII	F		-	stale (si différen		SAGO
9136_27	64 Québec inc	Dro	priétaire	8000,	boulevard Lange Bureau 808	eller	Y2044527
3130-27	o <del>-</del> Quebec in	J.   110	prietaire	Montréa	al (Québec) H1F	3K2	12044521
				·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Conditions n	nétéo		THE STATE OF THE S				
nuageux							
				•			
Personnes re	encontrées		⊏so				,
	Nom			Fonction	Fonction N° de té		éphone (ou autre)
réceptionniste	<del>)</del>						
Mode d'iden	tification						
But expliqué		⊠ oui		non			<u> </u>
Mode d'ident		⊠ verbale			preuve de statut		
But expliqué	à/Identificati	on faite auprè	<b>s de :</b> récept	ionniste			
Plainte	- F. 24		⊽ so				
n	, .						
Photos num	eriques			1			
Nombre de p	hotos prises	sur le terrain	: 18	Nombre	de photos ann	exées au rap	port: 10
					ilaire avec un ap		
					a Directive sur la		photos ohotos originales
sur le serveur		olie de l'appaie	ar est derneu	ree en ma poss	ession jusqu au	liansien des <sub>i</sub>	onotos originales
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\sthci01\7430-13-01-01411-00\2014-04-23							
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de							
l'inspection et aucune n'a été modifiée.							
Grilles d'inspection annexées							
Autres pièces annexées au rapport ☐ SO							
	Numéro				Titre		
☐ Croquis							
Plan							
⊠ Carte	1	9136-2764 Qเ	9136-2764 Québec inc. Condos Lumières				
☐ Autre							-

Échantillons ₩ SO

#### 2 Mise en contexte

SC

Le 28 novembre 2012, une collègue fait une inspection sur les lieux. Elle remarque un remblayage de milieu humide sans autorisation. Elle envoie un avis de non-conformité et une sanction administrative pécuniaire.

Le 20 février 2014, la compagnie reçoit un certificat d'autorisation pour le remblayage d'un marais pour le projet résidentiel les Condos Lumière.

#### 3 Description de l'inspection

Je me stationne devant le bureau des ventes. Je me présente à la réception et explique le but de ma visite. La réceptionniste m'invite à faire mon inspection. Je me dirige vers le cours d'eau Papineau-Lavoie.

À l'intersection du boulevard St-Elzéar, je remarque la barrière à sédiment et la clôture temporaire. Je compte 5 érables argentés (identifiés à l'aide de l'écorce et du positionnement des bourgeons) qui semblent être plantés depuis peu de temps. Je mesure la distance entre le haut du talus et la barrière à sédiment à l'aide d'un ruban à mesurer, elle est de 3.2 m (photo 1).

Je note que le cours d'eau Papineau-Lavoie est en crue (photo 2).

Je marche en direction nord en longeant le cours d'eau. J'aperçois un émissaire. Je vois de l'eau qui s'écoule au bout de l'émissaire. Le talus est en partie affaissé où se trouve l'émissaire. La distance entre la fin d'affaissement et la barrière à sédiment mesure 1.40 m (photo 3).

Je ne descends pas dans le ravin pour mesurer avec exactitude la limite de la ligne des hautes eaux. La pente étant très abrupte je ne veux pas risquer une chute. Par conséquent, je prends les mesures le plus près à partir de la zone où le talus descend abruptement.

Je continue de longer le cours d'eau, j'aperçois des contenants en métal et en plastique. Je secoue un contenant et constate qu'il est vide. Les contenants sont dans un bac en plastique et ils sont entourés d'eau (photo 4).

Je me dirige toujours vers le nord, je remarque 3 pneus usés. Je mesure la distance entre le haut du talus et la barrière à sédiment, elle est de 2.60 m (photo 5).

Je marche jusqu'à ce que la clôture temporaire finisse. La distance de 2.80 m est mesurée entre le haut du talus et la barrière à sédiment (photo 6).

Je remarque qu'à une distance de 3 m de la fin de la clôture, du gravier est présent dans la bande riveraine. Je mesure 3.6 m entre le haut du talus et la barrière à sédiment. La hauteur de la barrière à sédiment à cet endroit est de 50 cm (photo 7).

Je continue jusqu'à la fin de la barrière à sédiment. À cet endroit la barrière à sédiment dépasse du sol à une hauteur de 28 cm. Je mesure la distance entre le haut du talus et la barrière à sédiment, elle est de 5 m (photo 8).

Je continue mon inspection en marchant dans le terrain. Je ne vois pas la présence du marais. Je note qu'une zone n'a pas été déboisée. À l'aide de mon GPS, je délimite le périmètre où il n'y a pas eu de déboisement (photo 9).

Je retourne à ma voiture et je quitte les lieux.

### 4 Vérification complémentaire à l'inspection

□ so

Le 28 avril 2014, je consulte un analyste qui me confirme qu'il n'y a pas eu d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi* sur la qualité de l'environnement délivrée pour l'émissaire qui se jette dans le cours d'eau Papineau.

L'émissaire est situé sur un lot qui n'appartient pas à l'intervenant. Le lot 5 064 068 où se situe l'émissaire appartient à l'entreprise le groupe Sopromont immobilier inc.

#### 4 Vérification complémentaire à l'inspection

⊟ so

Selon la figure 4 « Zone des travaux phase 1 et mesures d'atténuation » de Genivar produite le 9 décembre 2013, la barrière à sédiments doit être installée à une distance de 10m et plus du cours d'eau, soit à l'extérieur de la bande riveraine. De plus, elle doit être installée sur le lot 5 096 937 du Cadastre du Québec. Or, lors de l'inspection, la barrière à sédiments était installée sur le lot 1 729 789 du Cadastre du Québec qui appartient à un autre propriétaire et qui n'est pas visé par la construction des Condos Lumière.

### 5 Conclusion

9136-2764 Québec inc. ne respecte pas les conditions de son certificat d'autorisation délivré le 20 février 2014 : - ne pas avoir installé la barrière à sédiments dans la zone prévue Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

έν	aluation de la gravité des conséquence	s des manquements co	nstatés	P P SO			
1	Manquement : Ne pas avoir installé la barrière à sé			SO SO			
'	Référence légale : article 123.1 de la Loi sur la qua						
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au						
	Explication : Aucun sédiment constaté dû aux travai						
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la vég	Degré de gravité des					
			a taible impact (mineur)	conséquences :			
	Explication : risque de nuire à la qualité de l'eau du	•		mineur			
	Les conséquences sont : réversibles en tout ou en p						
	Explication : en plaçant les barrières à sédiment sel						
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être		; faible superficie (mineur)	•			
	Explication : Dans un cours d'eau, mais la superficie	e du milieu affecte est faible.					
Fa	cteurs aggravants			∏so			
	Un manquement ou des manquements de même gr	avité objective ou de gravité obj	ective plus élevée ont été commis pa				
	cinq dernières années et ont fait l'objet d'une comm décembre 2012 et SAP 19 décembre 2013.	unication écrite de la part du Mi	nistère. Ce ou ces manquements sor	nt les suivants : ANC le 13			
	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction o	ont été signifié par un procureur	au contrevenant pour une infraction	ou des infractions de même			
	gravité objective ou de gravité objective plus élevée Plus d'un manquement commis par le contrevenant		. Cette infraction ou ces infractions s	ont les sulvantes .			
	Autre facteur aggravant à considérer :						
1000							
Fa	cteurs atténuants			☐ SO			
	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou a						
	Le contrevenant avait mis en place des mesures rais à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionne	sonnables de prévention pour p ls.	rotéger l'environnement et le  ou les n	nanquements sont survenus			
	Le contrevenant au moment de la constatation du ou	u des manquements avait déjà p	oris des mesures pour corriger la situ	ation, à savoir			
	Autre facteur atténuant à considérer : Aucun impact	constaté sur le milieu					
6	Recommandations						
0000000000	recommande que le traitement à appor	tar à ca dossiar soit la s	uivant : mineur				
	•						
	nsi, je recommande d'envoyer un avis d						
d'	envoyer une lettre à l'autre intervenant <sub>l</sub>	pour obtenir plus de ren	seignements sur l'émissair	e.			
R	edigé par : Cindy St-Hilaire		Date de rédaction : 20/	4-05-65			
Si	gnature :			•			
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
7	Vérification du rapport d'inspection						
A	pprouvé par : Astrid Delmotte	-	Fonction : Coordonnatrice	par intérim			
-			-				
	gnature :		Date: 5 mai 2014				
C	Commentaires :						
-							

### Date de l'inspection : 2014-04-23

### Annexe - Photos

Photo no:1

Fichier: DSCN0922.JPG

Description:

Plantation de 5 érables argentés sur la bande riveraine du cours d'eau Papineau-Lavoie près du boulevard St-Elzéar.

Photo prise en direction nord.

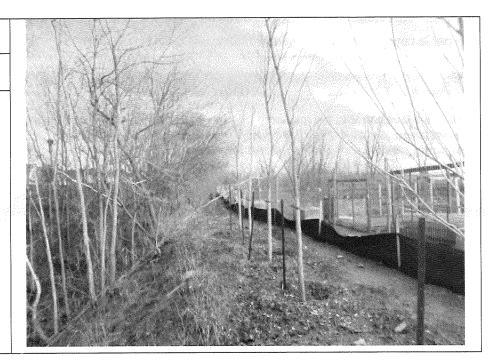


Photo no: 2

Fichier: DSCN0924.JPG

Description:

Cours d'eau Papineau-Lavoie à l'entrée du ponceau qui recouvre le boulevard St-Elzéar.



Photo no: 3

Fichier: DSCN0926.JPG

Description:

Émissaire se jetant dans le cours d'eau Papineau-Lavoie. J'ai observé un écoulement d'eau.



Date de l'inspection : 2014-04-23

No de gestion documentaire : 7430-13-01-01411-00

## Annexe - Photos

Photo no: 4

Fichier: DSCN0927.JPG

Description:

Contenants vides dans la bande riveraine.



Photo no: 5

Fichier: DSCN0928.JPG

Description:

Pneus usés dans la bande riveraine du cours d'eau Papineau



Photo no: 6

Fichier: DSCN0930.JPG

Description:

Bande riveraine du cours d'eau Papineau-Lavoie. Prise de vue en direction sud.



Date de l'inspection : 2014-04-23 No de gestion documentaire : 7430-13-01-01411-00

## Annexe - Photos

Photo no: 7

Fichier: DSCN0939.JPG

Description:

Pierre concassée dans la bande riveraine. Situé à 3 m de la fin de la clôture temporaire.

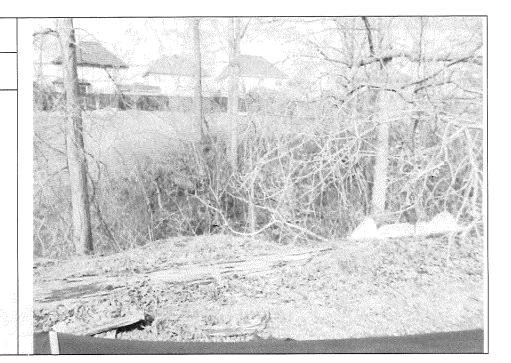


Photo no: 8

Fichier: DSCN0931.JPG

Description:

Section barrière à sédiment

uniquement.

Vue prise en direction sud.



Photo no: 9

Fichier: DSCN0936.JPG

Description:

Marais remblayé.



Date de l'inspection : 2014-04-23 No de gestion documentaire : 7430-13-01-01411-00

# Annexe - Photos

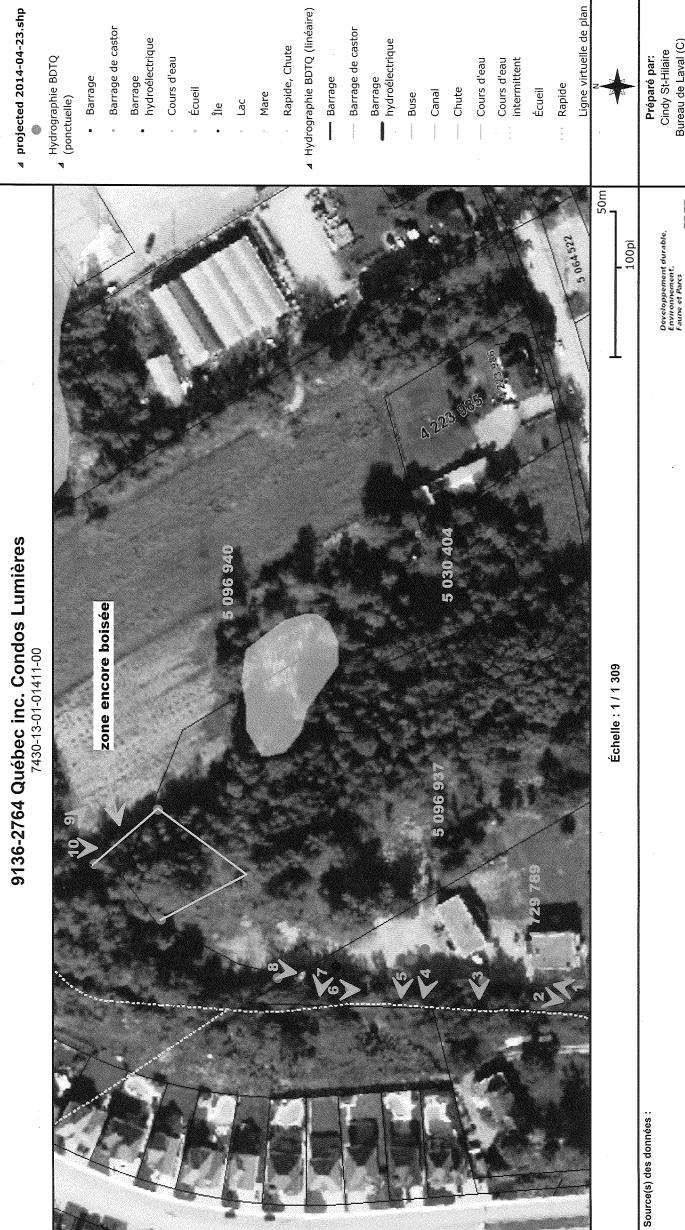
Photo no: 10

Fichier: DSCN0937.JPG

Description:

Zone non déboisée.





Préparé par: Cindy St-Hilaire Bureau de Laval (C) 2014-05-05

Québec 📆 🖺

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec, 2014